

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 20 JUIN 2024 Délibération n° 09_20-06-2024
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 14/06/2024 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 20/06/2024
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, D. GUILLE, T. GADAIS, P. MARTIN, J.P BLANC, R. NICOLEAU, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : M. GALLERAND, P. CORMERAIS, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, H. COUTELLER, V. GAUTIER, C. SACHOT, M. VANDEN BRUGGE, I. LE BELLEGO, C. PETER, S. HALLIEN-LANIO	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 25 Procurations : 10 Absent : 1 Nombre de votants : 35
Absents excusés ayant donné procuration à : V. BARILLAU pouvoir à JL. THAUVIN R. GUYON pouvoir à M. GALLERAND M. GUILLARD pouvoir à N. FLAURAUD S. MAURE pouvoir à S. HALLIEN-LANIO P. BRIAND pouvoir à M. LEJEUNE D. HARIOT pouvoir à S. PASCO Y. TAILLANDIER pouvoir à C. SACHOT E. LE QUENVEN pouvoir à M. VANDEN BRUGGE J. LERAY pouvoir à J. TATARD P. CHABAUD pouvoir à I. LE BELLEGO	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : C. SACHOT Rapporteur : JL. THAUVIN
Absents excusés : A. JOGUET	

VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE MALVILLE : EXTENSION DE L'ECOLE DE L'ORANGE BLEUE

SITUATION

La commune de Malville a entrepris l'extension de l'école de l'Orange Bleue.

Le projet consiste à procéder à l'extension de l'école de l'Orange Bleue de 330 m² pour faire face à l'accroissement du nombre d'élèves attendu.

Une partie de cette extension concerne des espaces qui seront utilisés par les services Enfance-Jeunesse, soit parce qu'ils y sont dédiés soit parce qu'ils seront partagés avec l'activité scolaire.

Le montant hors taxes prévisionnel du programme est de 1 097 557.60 €.

Le plan de financement se présente ainsi :

Poste de dépenses	Montant (HT)	Poste de recettes	Montant
Montant total du programme	1 097 557,60	DETR	208 000,00
		CD 44	300 000,00
		CAF	195 633,00
		CCES	174 413,00
		Autofinancement	219 511,60
TOTAL DEPENSES	1 097 557,60	TOTAL RECETTES	1 097 557,60

Par courrier, la Commune a sollicité auprès d'Estuaire et Sillon un fonds de concours de 174 413 €.

CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER le versement d'un fonds de concours de 174 413 €, correspondant à 15.89 % du montant prévisionnel du programme, au profit de la Commune de Malville pour lui permettre de réhabiliter l'Orange Bleue,
- DE PRECISER que ce fonds de concours sera versé à hauteur de 50 % sur présentation de l'ordre de service de commencer les travaux et pour le solde sur présentation du procès-verbal de réception du chantier,
- DE PRECISER également que le montant total et définitif de ce fonds de concours respectera le taux mentionné ci-dessus appliqué sur le montant HT des dépenses telles qu'elles ressortiront sur le bilan financier de l'opération et les différents plafonds règlementaires appliqués sur le montant définitif du programme, à savoir :
 - Qu'il ne pourra excéder la part d'autofinancement du bénéficiaire du fonds, hors subventions (Article L 5214-16 V du CGCT)
 - Que la participation minimale du maître d'ouvrage ne saura être inférieure au seuil de droit commun fixé à 20 % (article L 1111-10 du CGCT),
- D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 21 juin 2024

Claudine SACHOT
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 25 JUIN 2024

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU